

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/06/25

Date de la convocation	17/06/2020
	Votes : 27
Présents : 24	Pour : 27
Absents : 0	Contre : 0
Représentés : 3	Abstention : 0

L'an deux mille dix vingt et le vingt cinq juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ Véronique, GASC Georges, CAMPOY Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laëtitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GAVINET Isabelle à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Demande de subvention auprès d'Hérault Energies -
Travaux de dissimulation des réseaux Route d'Usclas

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux estimé par Hérault Energies relatif aux travaux de dissimulation d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications Route d'Usclas.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-25-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux) s'élève à :

Travaux d'électricité :	154 907,95 €
Travaux d'éclairage public :	78 254,08 €
Travaux de télécommunications :	<u>34 618,84 €</u>
Total de l'opération :	267 780,87 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : **96 100,00 €**
- Subvention de Hérault Energies sur les travaux « éclairage public » (à inscrire en recette) : **20 000,00€**
- La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par Hérault Energies : **35 871,08 €**

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de **115 809,79 €**

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et à l'unanimité,

- Accepte le projet Route d'Usclas pour un montant prévisionnel global de 267 780,87 € TTC
- Accepte le plan de financement présenté par le Maire ou l'Adjoint délégué,
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energies,
- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Prévoit de réaliser cette opération au 2ème semestre 2020,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision,
- S'engage à inscrire la dépense au budget de la commune

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

 **Le Maire**
Claude VALERO

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-25-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020